

14.09.2005 - 12:00 Uhr

## PA 2011: corrections en profondeur indispensables!

Brugg (ots) -

<b>Le projet du Conseil fédéral relatif à la poursuite de la réforme de la politique agricole offre des perspectives insuffisantes à l'agriculture suisse et doit de ce fait être corrigé en profondeur. Au vu de la situation actuelle du revenu paysan et des enjeux du moment (OMC, accords bilatéraux), le montant de l'enveloppe financière ne doit en aucun cas être réduit. De plus, le projet n'élargit pas suffisamment la marge de manœuvre dont disposent les paysans. Ce qui est en parfaite contradiction avec l'un des objectifs de cette étape de la réforme, à savoir renforcer la compétitivité de l'agriculture.</b>

Le Conseil fédéral a lancé aujourd'hui la procédure de consultation relative au projet de Politique agricole 2011. Il propose notamment une réduction des moyens financiers, une réaffectation des fonds destinés au soutien du marché et une révision en profondeur du droit foncier rural et du droit du bail à ferme agricole. L'Union suisse des paysans (USP) est convaincue que ce projet augmentera énormément la pression que subit déjà l'agriculture. D'après ses projections, la mise en œuvre des mesures proposées provoquerait une baisse de 10 milliards à 8,9 milliards de francs de la valeur de la production agricole suisse. Pour les exploitations, il en résulterait des pertes de revenus dépassant les 20 pour cent, ce qu'elles ne seraient pas en mesure de supporter. Le revenu agricole est en effet, aujourd'hui déjà, inférieur de 40 pour cent aux revenus comparables réalisés dans les autres secteurs de l'économie.

L'enveloppe financière de 13,5 milliards de francs proposée par le Conseil fédéral n'est pas du tout suffisante. Plutôt qu'une réduction de 600 millions de francs, l'USP revendique une augmentation du montant actuel jusqu'à concurrence de la compensation du renchérissement. Cela permettrait notamment d'atténuer le choc promis par les mesures de libéralisation en préparation à l'OMC. De plus, les mesures de soutien du marché existantes doivent être systématiquement poursuivies, car elles se sont avérées très efficaces et ont produit des effets particulièrement positifs sur le revenu des familles paysannes au cours des dernières années.

Les clés de voûte du droit foncier rural et du droit du bail à ferme agricole doivent également être conservées. En effet, la seule augmentation à 1,25 unité de main-d'œuvre standard de la limite donnant droit au statut d'entreprise agricole mettrait de facto hors-jeu 40 pour cent des exploitations agricoles actuelles.

L'USP est déçue du fait que le gouvernement n'ait pas saisi l'occasion de prendre des mesures percutantes pour réduire les coûts de production. Il n'a notamment pas levé l'interdiction des importations parallèles pour les produits de traitement des plantes. Ce faisant, il aurait pourtant résolu le problème important pour de nombreux paysans que constitue l'augmentation continue du prix des agents de production (produits phytosanitaires, médicaments vétérinaires, machines, bâtiments, etc.) Cette décision gouvernementale est en contradiction avec la revendication souvent formulée d'une amélioration de la compétitivité de l'agriculture. Comment cette dernière pourrait-elle devenir plus compétitive, si on lui interdit l'accès à toutes les voies qui le lui permettraient ?

L'USP demande enfin au Conseil fédéral de définir une politique agricole d'avenir, sans presser toutefois le rythme exigé par l'OMC. Pour parvenir à remplir son mandat constitutionnel, l'agriculture a besoin de conditions générales fiables, que ne lui offre pas ce

projet de PA 2011! Après analyse fouillée du projet, l'Union suisse des paysans présentera sa prise de position détaillée à la Chambre suisse d'agriculture, son organe délibératif, début décembre. Elle sera rendue publique une fois adoptée par cette dernière.

Compléments d'information:

Jacques Bourgeois, directeur, tél. 031 385 36 41, mobile 079 219 32 33

Martin Rufer, Département Economie et politique, tél. 056 462 52 17

Urs Schneider, directeur suppléant, mobile 079 219 32 33

Sandra Helfenstein, responsable suppl. de la communication, tél.

056 462 51 11, mobile 079 826 89 75

[www.sbv-usp.ch](http://www.sbv-usp.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006217/100496273> abgerufen werden.